

République Française
Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PLUDUAL

Séance ordinaire du 29 novembre 2023

Nombre de membres : en exercice : 15, présents : 13.

L'an deux mil vingt-trois, le 29 novembre à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Yves GUILLEM, le Maire.

Présents : Yves GUILLEM, Maire, Sandrine SALAÜN, Frédéric LE TURLUER, Christophe LE MERRER, Baptiste PEZZOLI, Jérémy PATUREL, Michèle OLLIVIER, Eliane LE PLAPOUX, Nicole HENGOAT, Floryse BUTTEZ, Sandrine ARTUR, Fabien TARTIVEL, Marie-Christine MEVEL.

Absents : Ronan RIOU (excusé), Laurence HERPE (excusée).

Secrétaire de séance : Frédéric LE TURLUER.

Date de convocation : 24/11/23.

M. le Maire présente à l'assemblée le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal qui est approuvé à l'unanimité.

1- Primes de fin d'année du personnel communal

Il est rappelé que l'article 20 de la loi n°83-634 du 13 janvier 1983 dispose que « les fonctionnaires ont droit, après service fait, à une rémunération comprenant le traitement, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement ainsi que les indemnités instituées par un texte législatif ou réglementaire ». Ils ne peuvent percevoir aucune autre rémunération à raison des mêmes fonctions, sous réserve toutefois des dispositions de l'article 111 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoient le maintien des « avantages collectivement acquis ayant le caractère de complément de rémunération » institués avant l'entrée en vigueur de cette loi, ce qui est le cas des primes de fin d'année pour Pludual puisque celles-ci étaient versées aux agents avant 1984.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'augmenter les primes de fin d'année de 5 %.

Il est rappelé qu'à compter d'un mois non travaillé par agent la prime est calculée en fonction du temps travaillé.

2- Tarifs 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter les tarifs.

- location de la salle

<u>Particuliers</u>		
	Pludualais	Hors commune
Salle Shelburn		
1 journée	226 €	400 €
Week-end	288 €	540 €
Apéritif	80 €	190 €
Petite salle		
1 journée	135 €	250 €
Week-end	177 €	330 €
Salle sans cuisine	64 €	130 €
Location des 2 salles		
1 journée	290 €	530 €
Week-end	352 €	680 €

Associations

	Pludualais	Hors commune
Salle Shelburn		
Toute manifestation	39 €	
Réunion		100 €
Manifestation		320 €
Petite salle		
Toute manifestation	19 €	
Réunion		45 €
Manifestation		160 €

Il est rappelé que les associations communales bénéficient d'une location gratuite par an.

Supplément chauffage pour la location de la salle Shelburn du 15/10 au 15/03 : 30 € pour 1 journée et 50 € pour un week-end.

- **concessions cimetière**
concession de 15 ans : 81,00 € concession de 30 ans : 162,00 €
 - **buses et regards**
buses 15,45 €/m, regard 32,40 €, grille (500) 93,70 €.

3- Projet de sécurisation de la rue du Languidoué

M. le Maire rappelle que la commune a fait appel à l'Agence d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) pour une assistante technique, juridique et financière afin de l'accompagner dans la réflexion concernant la sécurisation de la rue du Languidoué.

Afin de sécuriser la traversée d'agglomération rue du Languidoué, des travaux de requalification de trois carrefours est envisagé. L'estimation financière fournie par les services de l'ADAC 22 de ces travaux s'élève à 109 990,00 € HT.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver ces travaux
 - de solliciter l'aide de l'État au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL) et de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
 - d'approuver le plan de financement suivant :

	Montant HT	Taux
D.E.T.R.	38 497,00 €	35 %
D.S.I.L.	21 998,00 €	20 %
Fonds propres	49 495,00 €	45 %
	109 990,00 €	100 %

4- Projet d'amélioration de la salle Shelburn

M. le Maire rappelle que la commune a fait appel à l'Agence d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) pour une note de faisabilité concernant le projet d'amélioration de la salle des fêtes et du boulodrome.

Les propositions faites par l'ADAC ne correspondent pas complètement aux demandes des élus. Des précisions et des modifications seront demandées.

5- Leff Armor Communauté : rapports annuels 2022 eau potable, assainissement collectif et non collectif

M. le Maire indique que les élus ont été destinataires des rapports annuels 2022 des services publics de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif (SPANC).

Ces rapports n'appellent pas d'observation particulière.

Questions et informations diverses

- Marché de Noël ce dimanche 3 décembre.
- Arbre de Noël le samedi 9 décembre à 15h00.
- Fest-Deiz le dimanche 10 décembre.
- Travaux de réparation sur la toiture des services techniques suite à la tempête Ciaran.
- Point sur le remplacement de la chaudière.
- Installation des décos de Noël par les agents des services techniques en cours ainsi que le nettoyage des douves.
- Réunion d'information sur la fibre.
- Point sur l'adressage.
- Cérémonie des vœux du Maire le samedi 13 janvier à 18h00.

La séance est levée à 19h35.

Liste des délibérations		
1	Primes de fin d'année du personnel communal	approuvée
2	Tarifs 2024	approuvée
3	Projet de sécurisation de la rue du Languidoué	approuvée
<u>Signatures du maire et du secrétaire de séance</u>		